

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28.08.2018

Dossier complet le :

25.09.2018

N° d'enregistrement :

2018 - 3450

1. Intitulé du projet

TRAVAUX DE MISE EN DÉFENS DU MILIEU NATUREL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FLUX PIÉTONS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CAP ATLANTIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bernard LE GUEN

RCS / SIRET

2 4 4 | 4 0 0 | 6 1 0 | 0 0 0 5 5

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Empruntés par le circuit d'intérêt communautaire le trait de Pen-Bé et le GR®34, le site de la pointe de Pen-Bé sur la commune d'Assérac offre de magnifiques panoramas sur le large : baie de Pont Mahé, embouchure de l'étier de Pont d'Arme et des vues inséparables sur le littoral de Mesquer et la pointe de Merquel. La configuration de la pointe de Pen-Bé, semblable à une haute terrasse, permet d'avoir une vue d'ensemble sur l'important bassin conchylicole.

La qualité de l'environnement naturel du secteur de Pen-Bé est devenue un facteur d'attraction. Cependant, la fréquentation, insuffisamment maîtrisée sur le bord des falaises de la pointe de Pen-Bé, accroît la vulnérabilité du milieu naturel et du rebord des escarpements et pose un problème de sécurité pour les promeneurs.

La problématique du secteur des falaises de la pointe de Pen-Bé est liée à la forte fréquentation sur un espace restreint du site, particulièrement en période estivale.

Le constat est le suivant :

- Dispersion du public sur le milieu naturel du bord des falaises ; piétinement important ;
- Conflit entre les piétons et la circulation automobile, au droit des bords de falaises proches de la voie de circulation ; cheminement proche du bord de falaise par endroit présentant un problème de sécurité.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- de préserver du piétinement la végétation recouvrant les crêtes des escarpements par des clôtures basses de mise en défens.
- d'accompagner et de sécuriser le déplacement du public en retrait du bord des falaises, par la mise en place d'équipements de canalisation ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se décompose en 2 types d'intervention complémentaire :

Interventions sur le milieu naturel :

- Fermeture des ravines au profil encaissé ou restauration du sol par la réalisation de fascines bois et mottes de végétation
- Mise en défens du milieu naturel : installation de clôtures basses, type bífils

Interventions sur le déplacement du public :

- Amélioration du passage piéton au droit des accès plages et des sections de cheminement à l'assiette étroite et très proche du bord de falaise par élargissement du cheminement et par léger décalage de l'emprise réservée à la circulation motorisée
- Matérialisation de la continuité piétonne au droit de l'intersection des chemins des Brisants et de la Marche aux Bœufs par diminution de la hauteur du merlon de terre et réalisation d'un passage en platelage bois ou sentier en stabilisé avec épaulement en traverses bois (bordure) ou simple délimitation par plots bois
- Complément de bancs de repos par l'installation de bancs en chêne semblables aux bancs existants
- Accueil des cyclistes par l'aménagement d'une aire vélos
- Signalisation sur le site : remplacement des panneaux de signalisation de risque de chute de pierres par panneau de signalisation danger et mise en place d'une petite signalétique de recommandation, de danger et d'équipement (appuis-vélos)
- Valorisation d'un point de vue sur la falaise au droit de la route de l'Estran par la création d'un platelage bois et d'une table d'orientation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après réhabilitation, le cheminement sera entretenu par Cap Atlantique dans le cadre de sa compétence sur les itinéraires communautaire. Une gestion de type espace naturel sera mise en place pour favoriser le retour d'une végétation spontanée typique des hauts de falaise (notamment fauche avec export).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet étant situé en zone Natura 2000, une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 a été instruite par la DDTM qui a émis un avis favorable à l'exécution des travaux.

Le projet fera l'objet du dépôt d'un permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
cf. plans des travaux en annexe 4	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Haut de falaise le long du chemin des
Brisants, Pen-Bé, commune d'Assérac
44410

Coordonnées géographiques¹ Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. - 2 ° 2 7 ' 2 1 " 01 Lat. 4 7 ° 2 5 ' 3 6 " 97

Point d'arrivée :

Long. - 2 ° 2 7 ' 2 6 " 40 Lat. 4 7 ° 2 5 ' 2 9 " 21

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF II - ID régional : 10110000 et ID national : 520007301
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Assérac
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	PNR Brière
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

			Zones humides d'importance majeure (ONZH) MESQUER - PONT MAHE
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Prescrit au 1er février 2017 (PPRL)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est situé dans les sites suivants : FR5200626 - Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer FR5212007 - Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer
D'un site classé ?	☒	☐	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
Ressources				Tout excédent sera réutilisé sur site
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux seront programmés en dehors de la période de nidification pour limiter l'impact sur l'avi-faune. La végétation des hauts de falaise est aujourd'hui dégradée à cause d'une fréquentation anarchique. L'un des objectifs majeurs du projet est de mettre en défens ces espaces pour canaliser le public et favoriser le retour d'une végétation spontanée typique des hauts de falaise.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 a reçu un avis favorable de la DDTM

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Sur les secteurs où l'espace de cheminement est très réduit et donc très proche des falaises, le cheminement va être décalé en empiétant sur l'espace actuellement occupé par la route permettant à la fois de sécuriser le passage et de restaurer un espace en haut de falaise (cf. page 5 du plan des travaux)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
				Le projet est concerné par des risques tempêtes, submersions marines et mouvements du trait de côte (Sources : DDRM 44 et PPRL)
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
Nuisances				Bruit au moment des travaux
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Vibration pendant les travaux pour casser une partie de la route
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	L'aménagement prévoit le décalage de la voie par réduction de la largeur de l'accotement afin de reculer le cheminement piéton du bord de la falaise. Il ne modifiera pas la circulation actuelle et limitera le stationnement sauvage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site subi actuellement une fréquentation anarchique qui pose un problème de sécurité au regard de la proximité de la falaise et a engendré un sur-piétinement des pelouses. L'un des objectif majeur du projet est de mettre en défens ces espaces en canalisant le public et favoriser le retour d'une végétation spontanée typique des hauts de falaise.

Au vue de l'état de dégradation actuel de la végétation du site, de la nature des travaux qui devrait permettre aux espaces naturels d'évoluer vers un meilleur état de conservation et des mesures de gestion envisagées, il semble que le projet ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à GUERANDE

le, 28/08/2018

Signature



